



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

LE MÉPRIS DU PEUPLE

La première lecture à l'Assemblée n'a pas permis d'obtenir le retrait de la réforme des retraites. Il reste pourtant la seule issue pour l'immense majorité des Français qui n'en veulent pas. Durant les débats, nous nous sommes battus pour mettre en lumière l'indécence de ce projet qui n'a qu'un objectif : dégager des marges financières sur le dos des travailleurs et permettre à Emmanuel Macron et son gouvernement de poursuivre sa politique insensée en faveur des plus riches.

De la soi-disant faillite du régime, au pseudo minimum de retraite à 1200 euros en passant par les supposées avancées en faveur des plus modestes et des femmes, nous nous sommes efforcés de déconstruire les arguments fallacieux du gouvernement. Nous avons aussi cherché à démontrer que d'autres voies de financement sont possibles pour garantir à chacun un droit à la retraite juste et renforcé.

L'abandon de cette réforme reste notre objectif et si le gouvernement n'est pas encore vaincu sur ce point, force est de constater que la bataille de l'opinion, elle, est perdue pour lui depuis longtemps. Le mouvement social, déjà historique, se déploie et ne cesse de gagner en vigueur. Nombreux sont celles et ceux qui le rejoignent et le rejoindront en ce mois de mars pour exprimer leur refus de se voir spolie de deux années de retraite, sans doute les meilleures.

Fin janvier, Olivier Véran déclarait « qu'il y ait 700 000 ou 1,3 million de personnes dans la rue, ça ne change pas les choses pour nous ». L'entêtement et le mépris du peuple sont la marque de fabrique d'Emmanuel Macron et son gouvernement. Pourtant ces postures hautaines ne suffiront plus longtemps à masquer la fébrilité de l'exécutif, incapable de sortir par le haut de cette crise en retirant ou en soumettant sa réforme à un référendum permettant l'expression de la

voix populaire. Les grèves et les mobilisations annoncées dans de nombreux secteurs ne pourront se heurter éternellement à la surdité du gouvernement.

Sauf à prendre la responsabilité d'une fracture déjà toute proche tant nos concitoyens se trouvent confrontés à une accumulation de difficultés dans tous les domaines, le gouvernement doit renoncer à imposer son projet par la force. Le texte est désormais sur le bureau du Sénat et nous savons pouvoir compter sur nos collègues pour poursuivre la bataille parlementaire. Avant son retour à l'Assemblée, nous restons mobilisés aux côtés du mouvement social et déploierons toutes nos forces pour épargner à nos concitoyens cet immense recul de société.

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine



LA BATAILLE CONTINUE !

Contraint dans le temps, l'examen du projet de réforme des retraites s'est achevé dans la confusion, sans discussion sur l'âge légal et sans vote. Mais cette première séquence aura permis de mettre le gouvernement face à ses mensonges et ses imprécisions. Si l'application de l'article 47-1 lui a permis de passer en force, son projet est sorti de l'Assemblée sans légitimité et il a perdu la bataille de l'opinion.

Le droit à la retraite est une formidable invention sociale : être libéré du travail prescrit et toucher quand même de quoi vivre. C'est cette perspective donnée à chacun d'un grand espace de liberté au bout de sa vie professionnelle, ce qu'Ambroise Croizat appelait « une nouvelle étape de la vie ». Mais ce droit est rétréci à chaque réforme alors qu'on nous explique que nos anciens avaient vu trop grand. Nos retraites auraient déjà coûté trop cher aux grands propriétaires de l'économie, d'autant qu'elles sont soustraites au marché et à la spéculation.

Selon les pourfendeurs du droit à la retraite, le nombre d'actifs par retraité baisse comme si c'était suffisant pour y renoncer, en se défiant au passage de la prudence des démographes. Or, notre société, où la productivité du travail augmente de façon continue et où le prétendu coût du travail est allégé d'année en année, n'a-t-elle pas les moyens de préserver ce

Le droit à la retraite est un droit intouchable et la volonté populaire est de le protéger.

de la période 2028-2032 à notre système de retraite.

Si nous tenons à ce droit, nous devons décider d'y consacrer une part plus importante des richesses.

C'est un choix politique, un choix de société, comme nous l'avons répété durant les débats. Oui, le besoin de financement existe mais il n'a rien à voir avec ce qu'en dit le gouvernement. L'article liminaire de la réforme, contre lequel nous avons voté, démontre bien que l'enjeu n'est pas de sauver le système des retraites mais de se conformer aux injonctions de Bruxelles qui nous demande de limiter nos dépenses publiques et sociales. Le déficit, de 3 % au plus fort de la courbe, est finançable. Il l'est d'autant plus que, depuis des années, on a fait le

choix d'assécher les ressources de la sécurité sociale. Le gouvernement prétend défendre le système des retraites par répartition, en réalité il l'asphyxie. D'autres choix sont possibles et nous avons déposé des amendements pour proposer de nouvelles recettes. De nombreuses pistes restent à étudier pour qui voudrait sincèrement garantir le droit à la retraite. Toutes ces pistes ont été écartées car l'exécutif veut faire payer les salariés pour toucher un



© Thomas Padilla

double jackpot : deux ans de plus à cotiser pour ceux et celles qui le pourront et deux ans de pensions économisées.

Le gouvernement veut nous voler nos meilleures années de retraite.

Même si nous n'avons pas pu examiner l'article 7, nous avons systématiquement remis au cœur des débats la mesure phare de cette réforme : le report de l'âge légal de départ à la retraite. Chacun peut mesurer ce que représente à l'échelle d'une vie le fait de travailler deux ans de plus : c'est 10% d'une retraite en moyenne. Comme nous sommes inégaux devant l'existence et le travail, le prix à payer sera plus fort pour certains, encore plus pour certaines, particulièrement en outre-mer. Cela revient à réduire la durée de la retraite en bonne santé d'un grand nombre de Français, voire à la supprimer. Aujourd'hui,

l'espérance de vie en bonne santé se situe à 63 ans. Avec le projet de réforme du gouvernement, l'âge légal de départ sera porté au-delà de cet âge : ce sera la retraite pour se soigner, par forfait, quand on est au bout du rouleau. En somme, ce projet de réforme vise à culpabiliser les Français, comme si le droit à la retraite était indésirable, indu ou exorbitant, comme s'il fallait n'occuper sa vie et ses rêves qu'à produire et qu'à consommer.

Et puis, le gouvernement veut faire travailler les gens plus longtemps, mais au moins 44% d'entre eux entre 55 et 64 ans ne sont déjà plus dans l'emploi. Le report de l'âge légal va ainsi, inévitablement, augmenter le nombre de seniors au chômage. Au final, leurs pensions vont baisser, c'est un des objectifs cachés de cette réforme. Contre l'aggravation de la précarité des seniors, le gouvernement a brandi son index des

seniors, un index qui devra être publié sans contraintes ni sanctions. Comme l'index sur l'égalité salariale hommes/femmes, cet index sénior ne servira à rien. Lucide, l'Assemblée a rejeté massivement l'article 2 concernant la mise en place de cette mesure factice, infligeant par la même occasion un premier camouflet à l'exécutif.

L'heure que nous vivons est lourde de menaces et de périls.

Le gouvernement, qui le sait bien, parle de justice, de progrès et d'équilibre. Si c'était vrai ! Par exemple, la suppression des régimes spéciaux à l'article premier, présentée comme une avancée pour les travailleurs les plus modestes, n'est en fait que le parachèvement de la casse des services publics engagée depuis 20 ans. Ces régimes spéciaux sont consubstantiels aux missions de service public assurées. Quand Marcel

LES PETITS CHAPARDEURS DES JOURS HEUREUX

« En partant à la retraite, les gens aspirent à profiter pleinement des jours heureux qu'ils se sont offerts par le travail et la cotisation [...] Votre réforme, petits chapardeurs des jours heureux que vous êtes, vole deux ans de vie possiblement en bonne santé, tout cela sur le dos des salariés » a déclaré Hubert Wulfranc en tournant en dérision les macronistes. Et de poursuivre : « Le compromis de 1945 entre gaullistes et communistes, car c'est bien de cela dont nous parlons, a abouti à la création de la sécurité sociale, du système de retraite par répartition et des régimes spéciaux. Aujourd'hui, vous voulez dézinguer le pacte social durable qui en a résulté. »

Paul a considéré qu'il fallait un statut spécifique pour produire l'énergie, il ne l'a pas fait par hasard. Temps de travail qui s'allonge, salaires qui stagnent, conditions de travail dégradées par la privatisation, et le gouvernement veut leur demander encore de faire des efforts. Idem pour la RATP à un moment où le secteur des transports peine à recruter du fait de la pénibilité et des astreintes très particulières des métiers. En fait, les régimes spéciaux posent un problème au gouvernement car ils assurent un haut niveau de droits. À ce titre, ils devraient être considérés comme des régimes pionniers. Et puis qui sont les privilégiés, les profiteurs ? Ceux qui travaillent pour l'intérêt général ou les grands patrons qui partent avec des retraites très spéciales ?

Tout le monde a bien compris que le contenu n'est pas conforme à l'emballage.





Personne n'a cru aux mesures censées contrebalancer le report de l'âge de départ à la retraite tel que le minimum de pension à 1 200 euros. Ou encore les aménagements de dernière minute concernant les carrières longues qui n'ont pas plus convaincu. Sans oublier la prise en compte de la pénibilité dans le calcul de la retraite qui écarte de nombreux travailleurs. Interpellé à plusieurs reprises sur ces questions importantes, le gouvernement a été en grande difficulté, révélant un peu plus l'escroquerie organisée. Que de facéties également concernant la question des femmes, des mères. Cette réforme des retraites comme les précédentes est une double peine pour elles. Pourtant là aussi, il existe des leviers efficaces ; l'égalité salariale femmes/hommes nous rapporterait entre 6 et 8 milliards de cotisations.

Notre groupe va poursuivre cette bataille avec la détermination et le sérieux qu'on lui connaît pour forcer le gouvernement à retirer son projet.

Neuf jours de débats en séance ne nous auront pas permis d'arriver au bout du texte. C'était programmé depuis le début car le gouvernement craignait d'aller à l'article 7 abordant le report de l'âge légal. Au 8^{ème} jour, au service du mouve-

**« CETTE MOTION DE CENSURE DU RN N'EST QU'UN NUMÉRO DE CLAQUETTES. PEU LUI IMPORTE L'ISSUE DU DÉBAT. TANT QU'IL LUI RAPPORTE. »
ANDRÉ CHASSAIGNE, 17 FÉVRIER 2023**

ment social et des Français, nous avons décidé de retirer tous nos amendements pour accélérer les débats et examiner le cœur de la réforme. Les écologistes et les socialistes en ont fait de même. Cela n'a pas suffi. La première lecture du texte s'est terminée le vendredi 17 février à minuit, brutalement et dans la confusion, la présidente de l'Assemblée nous refusant, de façon partielle, notre ultime prise de parole en toute fin d'examen du texte. S'en est suivie le vote d'une motion de censure vouée à l'échec que le RN avait présentée pour tenter d'exister dans ce débat et de récupérer un mouvement qui lui est étranger.

L'exécutif doit maintenant prendre la mesure de la volonté populaire. Imaginons la faille qui s'ouvrirait pour la République si ce projet, qui suscite tant d'opposition dans le pays, devait être poussé plus avant. L'esprit de responsabilité commande l'abandon de cette réforme terrible et le retrait de ce texte illégitime. Le gouvernement a transmis au Sénat le texte en ré-

LE MIRAGE DES 1200 EUROS

Pour tenter de diluer l'injustice de sa réforme, le gouvernement a annoncé aux Français qu'ils pourraient bénéficier d'une retraite minimale de 1 200 euros. En creusant un peu, il est vite apparu que les 1 200 euros devaient s'entendre en brut, ce qui n'est pas sans représenter une vraie différence dans le portefeuille des ménages. Puis qu'il faudra, pour y avoir droit, avoir travaillé quarante-trois ans en ayant été payé au Smic. Ce qui exclut un certain nombre de personnes : les atsem, les aesh, les auxiliaires de vie ou encore les saisonniers agricoles pour ne citer qu'eux. Sans oublier nos compatriotes des outre-mer, auxquels les 1 200 euros ne pourront pas s'appliquer, non seulement parce qu'ils souffrent de carrières hachées, de temps partiels subis, de revenus en dessous du seuil de pauvreté, mais surtout parce qu'il a fallu attendre près d'un demi-siècle pour aligner leur Smic sur celui de l'Hexagone. De 1,8 million de bénéficiaires, nous sommes ainsi passés à 40 000 puis à 15 000 ! Interrogé à plusieurs reprises durant les débats sur le nombre exact de bénéficiaires, le ministre a botté en touche à chaque fois !

tablissant l'article 2 qui avait été rejeté par les députés et en retenant les amendements qui l'arrangent. Le Parlement doit se prononcer au plus tard avant le 26 mars minuit. Faute de quoi, les dispositions de la réforme pourraient être mises en œuvre par ordonnances. Ce serait du jamais vu ! ♦



Lire l'intégralité de l'intervention de Pierre Dharréville le 6 février 2023.

#L'ENTRETIEN

Guerre en Ukraine : pour la victoire de la paix et du droit international, et rien d'autre.

Quelle est la position du groupe GDR sur la guerre en Ukraine et les envois d'armes ?

L'envoi d'armes pose le problème de leur utilité pour la paix. Est-ce que des armes permettent de terminer une guerre ou de la prolonger ? Il semble que l'Occident s'enfoncé dans une impasse militaire en oubliant la vision politique et diplomatique du conflit. Les députés communistes sont opposés aux livraisons d'armes lourdes par la France, car ce n'est pas une solution pour établir une paix. Nous avons d'ailleurs exigé un débat à l'Assemblée nationale sur les exportations d'armement français afin de faire toute la transparence sur les buts poursuivis par la France dans cette guerre.

Quelles solutions apporter pour une paix durable en Ukraine ?

Je suis étonné d'entendre Emmanuel Macron dire qu'il veut la victoire de l'Ukraine, car ce qu'il faut c'est la victoire de la paix et du droit international, et rien d'autre. Et pour obtenir cette victoire-là, il faut plusieurs ingrédients. Premièrement, il faut profiter des négociations actuelles menées en Turquie sous l'égide des Nations-Unies et qui portent uniquement sur l'exportation de céréales. Elles doivent être peu à peu élargies. Des discussions de plus en plus générales devront porter sur l'instauration de couloirs humanitaires, sur des cessez-le-feu de plus en plus longs, etc. Peut-être alors que cette négociation sur les céréales se transformera



« L'OCCIDENT S'ENFONCE DANS UNE IMPASSE MILITAIRE EN OUBLIANT LA VISION POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE DU CONFLIT. »

en pourparlers de paix. Deuxièmement, il faut encourager toutes les initiatives visant à la paix. Le Brésil et la Chine tentent des initiatives visant à la paix. Toutes doivent être analysées sans idée préconçue. Troisièmement, nous soutenons l'idée d'une Conférence paneuropéenne de sécurité incluant tous les États européens, y compris la Russie. Cette conférence aura vocation à remplacer l'OTAN, qui porte en elle-même la guerre. Or, la sécurité ne peut être durable que si elle n'est pas recherchée aux dépens des autres. Quatrièmement, il faut, en France et partout, se battre pour

le désarmement et le désarmement nucléaire. La loi de programmation militaire française, qui propose un budget de la Défense de 413 milliards d'euros sur les années de 2024 à 2030, est de ce point de vue un contresens total. Nous nous battons contre la militarisation de notre société.

Ce conflit risque-t-il de changer les relations internationales et quelles conséquences va-t-il falloir en tirer ?

Le risque aujourd'hui, c'est que la guerre ébranle l'édifice onusien, et que les États croient que le droit international a laissé la place à la loi du plus fort. Il n'en sortira rien de bon.

Pour éviter cela, il faut redonner confiance dans le droit international et il faut donc faire en sorte que les États respectent absolument le droit international, en commençant par la France. Il faut ensuite que l'Occident ouvre les yeux sur les changements qui s'opèrent : les États africains ne veulent plus être des pions et les États émergents se renforcent considérablement. Les États émergents, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud concurrencent les États riches et leurs clubs fermés comme le G7. L'Occident est isolé et n'arrive pas à le comprendre. Son pouvoir aujourd'hui ne repose que sur la contrainte et non plus sur l'attrance d'un modèle économique ou social brillant. Les députés communistes appellent à une prise de conscience forte pour que nous sortions de nos positions pro-américaines. ♦



UNE MAJORITÉ DÉCONNECTÉE



© capture d'écran - Assemblée nationale

La journée de la niche des Socialistes a été marquée par des débats électriques sur une proposition de loi visant à nationaliser EDF, sans risque de démantèlement, et à appliquer à tous les artisans et PME les tarifs réglementés de vente d'électricité de façon à ce qu'ils puissent faire face à l'explosion de leurs factures d'énergie. Au terme d'échanges houleux, le texte a été adopté contre l'avis du gouvernement, avec 205 voix contre 1, la majorité ayant préféré désertier l'Hémicycle au moment du vote plutôt que d'adopter une mesure efficace pour protéger nos TPE et PME. Cette attitude traduit à la fois l'isolement de plus en plus marqué de la majorité à l'Assemblée mais aussi une véritable déconnexion du camp présidentiel à l'égard des réalités vécues par les Français. Le même jour, il n'a pas hésité à rappeler ses troupes pour rejeter in extremis le texte proposant l'accès des repas à 1 euro à tous les étudiants, un tarif réservé aujourd'hui aux boursiers et précaires, le jugeant « injuste » alors que 2 étudiants sur 3 sont en situation de précarité, bien au-delà des seuls bénéficiaires de bourses étudiantes.

L'ÉCOCONTRIBUTION DES ÉDITEURS DE PRESSE

La presse ne peut être traitée comme les emballages. Son rôle social et son rôle dans notre démocratie justifient amplement l'exception que nous lui avons accordée le 31 janvier dernier dans le cadre

de l'examen de la loi portant sur la fusion des filières à responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers et des producteurs de papier. En effet, l'article 72 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire conduisait à ce qu'au 1^{er} janvier 2023, les éditeurs de presse ne puissent plus verser leur écocontribution en nature, c'est-à-dire sous forme d'encarts destinés à informer le lecteur sur les gestes de tri et le recyclage. La fin de ce régime dérogatoire allait se matérialiser en une taxe sur les éditeurs de presse estimée à 22 millions d'euros en 2023. Pour nous, il y avait nécessité à légiférer pour ne pas fragiliser un secteur déjà en grande souffrance comme l'a rappelé Stéphane Peu lors de la discussion générale. Malgré quelques réserves, nous avons donc voté en faveur de ce texte pour sortir la presse du régime d'écocontribution financière, au même titre que le livre déjà exonéré de ces obligations.

PROPOS SCANDALEUX DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR L'ESCLAVAGE



© Antoine Javeneaux - CC

Lors de la séance des questions au gouvernement du 7 février, Karine Lebon est revenue sur les propos polémiques du ministre Darmanin concernant l'abolition de l'esclavage lorsqu'il a dit : « C'est la République française qui a aboli l'esclavage [...]. On demande donc [aux territoires ultramarins] d'aimer la République. » Celui-ci a poussé l'offense et l'indécence en déclarant que les élus locaux d'outre-mer n'exercent pas toujours les compétences qu'on leur a données ! Si l'évolution juridique

de l'esclavage a été autorisée par le pouvoir, ce sont bien les esclaves eux-mêmes qui en refusant l'asservissement et en luttant au péril de leur vie ont rendu leur libération inévitable. « Ne tombez pas dans la facilité du révisionnisme ! Oserai-je vous rappeler qu'à l'abolition, des dédommagements ont été octroyés aux colons, et non aux femmes et aux hommes qui ont été humiliés et déshumanisés pendant des générations entières ? » s'est-elle insurgée en s'adressant au ministre. Et d'ajouter « Nous, citoyens français d'outre-mer, aimons la République », pointant par la même occasion que les propos tenus n'étaient pas compatibles avec son portefeuille ministériel.

LES RÉGIMES TRÈS SPÉCIAUX DES GRANDS PATRONS



© Andrea Piacquadio - pexels

Le 07 février, alors que des millions de Français étaient de nouveau dans la rue rejetant la réforme inique des retraites et alors que l'Assemblée s'apprêtait à examiner l'article premier du texte qui supprime certains régimes spéciaux, André Chassaigne a rappelé à la Première ministre qu'il y a un régime très spécial auquel le gouvernement refuse de s'attaquer : celui de la finance. C'est-à-dire celui de ceux qui peuvent cumuler un super compte épargne retraite, l'attribution d'actions gratuites et une retraite chapeau, afin de se constituer une belle pension de retraite et partir à l'âge où ils voudront, sans avoir cotisé le moindre euro. « La politique n'est qu'affaire de choix. Vous avez fait les vôtres : depuis cinq ans, vous dorlottez une minorité et faites peser les efforts sur la plus grand

nombre » a-t-il tonné. Aujourd'hui, le gouvernement demande à ceux qui ont commencé à travailler tôt et à ceux qui ont des carrières hachées de travailler deux ans de plus, tandis qu'il refuse encore, et toujours, de s'en prendre aux régimes très spéciaux des grands patrons. Mais cette fois, le sacrifice demandé au plus grand nombre est trop important et les Français ne l'acceptent pas !

CARTE SCOLAIRE 2023



© cdc - pexels

Sur le territoire national, ce n'est pas moins de 1117 postes du 1^{er} degré que le gouvernement prévoit de supprimer, à peine compensés par 450 postes d'enseignants stagiaires, ce qui conduit à 667 suppressions de moyens d'enseignement pour la rentrée scolaire 2023. Ces suppressions se font de façon brutale, bien souvent sans concertation avec les élus locaux. Les conséquences de ce désengagement de l'État sur les territoires, urbains et ruraux, sont désastreuses pour les familles, pour les enfants, pour la communauté éducative, tout comme pour l'éducation prioritaire. « Nos campagnes et nos quartiers ont déjà connu le départ de tant de services publics. Votre rôle n'est pas d'organiser le déclin de certains territoires, mais de garantir leur attractivité » a fustigé Yannick Monnet en interpellant le ministre de l'Éducation lors des questions au gouvernement du 14 février. « La baisse du nombre d'enfants ne peut justifier cette gabegie ! La France est d'ailleurs le pays de l'Union Européenne où il y a le plus d'enfants par classe » a-t-il poursuivi. Et de demander un moratoire pour suspendre immédiatement cette carte scolaire 2023.

VISITES TÉLÉGUIDÉES DU PRÉSIDENT



© capture d'écran

Soudainement, coup sur coup, le président Macron a parlé de sa réforme des retraites, à Rungis puis au Salon de l'Agriculture. Une manœuvre pour désigner aux Français ceux qui travaillent dur. Mais qui ne le sait pas ? Qui ne sait pas que les revenus des agriculteurs sont, avec les petits commerçants et les artisans, parmi les plus étrillés par les grands donneurs d'ordre : l'inflation et le coup de l'énergie ? Tous les salariés de ce pays le savent car ils sont une écrasante majorité à vivre la même chose. « Madame la Première ministre, dites au Président que ses rendez-vous matinaux devraient être multipliés par 100, par 1000. À 5 heures, quand Paris s'éveille, dans les transports bondés, à 5 heures sur la ZI du Havre, sur le port de Dieppe, au centre hospitalier spécialisé du Rouvray, dans nos villes et villages, là où le travail commence tôt et finit tard. Dites au Président de ne pas opposer les Français » a fulminé Hubert Wulfranc lors des questions au gouvernement du 28 février. « Aucun ne renonce à gagner sa vie après une journée de travail comme aucun ne renonce aujourd'hui à défendre ses 2 années de bonne retraite. » À bon entendeur !

RETRAITES ET PROTECTION SOCIALE DES FONCTIONNAIRES

Dans le cadre de la semaine de contrôle de l'action du gouvernement, nous avons proposé un débat sur les retraites et la protection sociale dans la fonction publique. Celui-ci a commencé par une table ronde en présence de Didier Quercoli, secrétaire général de la Mu-

tualité de la Fonction publique, de Catherine Perret, secrétaire confédérale CGT en charge des questions de formation professionnelle et de Martial Crance, membre de la direction UFFA CFDT de la Fonction publique. À partir du point d'entrée de la réforme des retraites et de ses conséquences pour tous les fonctionnaires, nous avons abordé la question de la réforme de la protection sociale complémentaire qui soulève elle aussi des sujets importants : celui de la santé et de la prévoyance directement connectés aux retraites, de la prévention ou encore de l'invalidité qui se solde toujours par une mise à la retraite d'office des fonctionnaires. Les négociations en cours, par collectivité et par ministère, présentent plus de points de fragilisation que d'amélioration.



© Anna Shvets - pexels

Dubitatifs, Pierre Dharréville et André Chassaigne ont interrogé le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques sur les objectifs réels du gouvernement dans cette affaire. Ils ont également demandé à l'écouter sur les risques inhérents à la marchandisation de la protection sociale des fonctionnaires, sur les critères mis en place pour les appels d'offres ou encore sur le recours à un cabinet de conseil pour régler cette problématique. Sans surprise, les réponses du ministre n'ont pas été convaincantes.



#AGENDA

MARS 2023 RÉFORME DES RETRAITES

ET MAINTENANT ?

Pour mémoire, le Parlement dispose de 50 jours au total pour examiner le projet de réforme des retraites. Après les 20 jours à l'Assemblée, les sénateurs ont maintenant 15 jours pour examiner le texte du gouvernement, c'est-à-dire jusqu'au 12 mars à minuit. Puis, à partir du 13 mars, une commission mixte paritaire devrait se réunir. S'il y a accord, le texte devra ensuite être adopté définitivement. À l'Assemblée, la date est d'ores et déjà fixée au 16 mars. S'il y a désaccord, le projet de réforme des retraites devra faire une nouvelle navette entre les deux chambres, le dernier mot revenant à l'Assemblée. Dans tous les cas, le Parlement doit se prononcer d'ici le 26 mars à minuit. Passé ce délai, le gouvernement aurait alors la possibilité d'appliquer sa réforme par ordonnances.

RÉFÉRENDUM SUR L'ÂGE DE DÉPART À 62 ANS

Dans le cadre du projet de réforme des retraites, notre groupe et les sénateurs communistes ont proposé aux groupes parlementaires de gauche et écologistes de déposer une proposition de loi présentée en application de l'article 11 de la Constitution visant à affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans. Cet article 11 ouvre la possibilité de soumettre au référendum tout projet de loi portant sur des réformes relatives à la politique sociale comme le projet de réforme des retraites. En effet, si l'objectif affiché est comptable, il est indéniable que relever l'âge légal de départ à la retraite a aussi un impact social fort. Dès lors, il nous paraît juste qu'il revienne au peuple français, par voie de référendum, de pouvoir se prononcer pour ou contre la limitation de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans.



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET
député de l'Allier



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Moétai BROTHÉRON
député de Polynésie



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Steve CHAILLOUX
député de Polynésie



Emeline K/BIDI
députée de la Réunion



Karine LEBON
députée de la Réunion



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Nicolas SANSU
député du Cher



Tématai LE GAYIC
député de Polynésie



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



Davy RIMANE
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique



Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81

